



Don de bois de chauffage

Le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA) a mis une place une zone de don de bois de chauffage en accès libre sur vos déchèteries de Savenay, Cordemais et Saint-Etienne de Montluc.



Bois coupé
Bûches • Rondins



Bois pourri
Poteaux en bois traité
Souches et racines

Quelles précautions prendre :

→ **Séchage** : Le bois doit être bien sec avant utilisation. Prévoir un séchage de 12 à 24 mois minimum.

→ **Ramonage** : si vous utilisez du bois résineux, celui-ci encrasse plus rapidement votre conduit de cheminée. Il est donc recommandé de ramoner votre cheminée au moins deux fois par an.

Vous souhaitez-déposer ?

Ce bois doit pouvoir être porté par une personne seule et les souches ne doivent pas être positionnées dans ce tas.

Vous souhaitez récupérer ?

Venez chercher librement votre bois de chauffage sur la zone prévue à cet effet, indiquée d'un panneau.

Soutenu par



